

VOD : Transmissions successives mise en œuvre des régimes d'exonération en faveur de biens ruraux - M. François FRULEUX

Niveau : Expert

Durée : 0,05 jour(s) soit 0,34 heure(s)

Public concerné

Notaires pratiquant la gestion de patrimoine et le droit des successions

Prérequis

Connaissances en droit des successions

Intérêt pour la gestion de patrimoine

Objectifs

- Comprendre en quoi la Loi de Finances pour 2023 a renforcé les exonérations de droits donation et succession dont bénéficient les transmissions portant sur certains biens ruraux et parts de GFA
- Acquérir les réflexes de vigilance pour le praticien lorsqu'il met en œuvre l'un des régimes d'exonération concernés
- Vérifier sa compréhension des mécanismes à l'aide d'un cas pratique chiffré et corrigé

Contenu

Découvrez cette vidéo : "Transmissions successives mise en œuvre des régimes d'exonération en faveur de biens ruraux"

Durée : 20 min

Focus sur les exonérations de droits donation et succession dont bénéficient les transmissions portant sur certains biens ruraux et parts de GFA, renforcés par la loi de finances pour 2023

- Introduction
- Enoncé du cas pratique
- Première étape : reconstitution des liquidations établies lors de la réalisation des donations antérieures
- Seconde étape : calcul des droits de succession

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Troisième étape : fixation du taux de l'exonération
- Quid en cas de partage successoral préexistant au délai de conservation

Modalités pédagogiques

- Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"